COMPTE RENDU N°01/22 DU CONSEIL MUNICIPAL DE BREVANS SEANCE DU LUNDI 31 JANVIER 2022 A 20H00

Présents : GINDRE D. (Proc.), BUSSIERE P., VACELET J., VERDENET P., MIGER G., RICHARD M.C., CERIGNAT N., LANOY

P. JACOTEY F., CHEVALIER M., GIET S.

Excusés: DRUET M., FRATER P. (Proc.), MELET J.

<u>Absent</u>: PAILLARD A.

Secrétaire séance : LANOY P.

Le compte rendu de la séance du lundi 13 décembre 2022 est adopté à l'unanimité.

Prochain conseil municipal: lundi 28 février 2022

ORDRE DU JOUR

I COMPTES RENDUS DELEGATIONS:

Monsieur le Maire:

- Conseil communautaire du 16 décembre 2021 :

- * Fixation des taux de fiscalité locale pour 2022 (Inchangés par rapport à 2021) soit : cotisation foncière des entreprises : 22.58 %; taxe foncière sur propriétés bâties : 7.40 %; taxe foncière sur propriétés non bâties : 4.12 %; Taxe enlèvement ordures ménagères : 10.41%
- * Tarifs assainissement au 1^{er} janvier 2022 pour Brevans : harmonisation de la part fixe qui passe de 60 € à 50 € et hausse de la part variable qui passe de 1.55 € à 1.62 € soit pour une consommation moyenne de 120 m3 par an, une légère baisse de 1.6 €.
- * Participation au financement de la complémentaire santé au 1^{er} janvier 2022 : dispositif de labellisation qui permet aux agents de conserver leur propre contrat ou choisir un contrat labellisé correspondant à leurs besoins. Participation de 15 € par agent
- * Avenant à la convention de mutualisation des services entre le Grand Dole et la ville de Dole pour 2021 portant sur l'évaluation du coût de la mutualisation.
- * Attribution du fonds de concours aux communes en 2021 : la somme de 2302 € a été attribuée à la commune pour la restauration du patrimoine communal (pavés lavoir devant la mairie) pour un montant de travaux de 4603.77 €
- * Bilan de la concertation et arrêt du PLUi notifié pour avis aux 47 communes du Grand Dole, aux EPCI limitrophes, aux personnes publiques associées, à la commission départementale en matière de nature, paysages et sites
- * Cession de terrain à la société Franc Comtoise de Confort. Cette dernière située actuellement 12 avenue Maréchal Juin à Dole viendra installer ses nouveaux locaux sur Brevans, aux Epenottes derrière Motosbox.
- * Cession de terrain à la société Jura Trucks Services : cette dernière souhaite transférer sur la commune de Foucherans leur activité de vente et réparation de camping cars situé actuellement sur Brevans
- * Cession de terrain à la SCI La Collégiale des Vétérinaires : Cette SCI qui regroupe les cliniques vétérinaires installées sur Dole Avenue de Lattre de Tassigny et Avenue Eisenhower souhaite acquérir un terrain situé sur la zone d'activités économiques des grandes Epenottes, sur la commune d' Authume pour y construire des nouveaux locaux permettant son développement en termes de renforcement régional et du secteur de chirurgie.

- Madame BUSSIERE :

Conseil Syndical du SICTOM du 14 décembre 2021 :

Le Président informe de la nomination de Mme Marie-Laure JOURNET-BISIAUX au poste de Directrice Générale des Services - Informations sur la suppression des collectes des encombrants aux Mesnils Pasteur suite au non respect du jour de collecte, la régie de quartier fera le ramassage moyennant 5 € au domicile- Adhésion à l'association AMORCE : objectifs d'informer et de partager des expériences sur les aspects techniques, économiques, juridiques, coût 2021 estimé à 970 € - Rapport annuel 2020 sur le prix et la qualité du service public − Harmonisation des horaires d'ouverture et fermeture des 10 déchèteries −Rapport d'orientation Budgétaire : augmentation de 1€/hab soit de 76 à 77 €/hab et augmentation de 3% des prof −La Mairie recevra une liste des particuliers dépassant les 26 passages en 2021 - Création d'un groupe de travail sur la gestion des déchets verts : proposition de Mr Patrice Verdenet accepté − Questions diverses : où en est la recherche sur l'élimination des déchets d'amiante : un groupe de travail s'est penché sur le sujet -

- Mme VACELET:

Elle informe que la classe de l'école de Baverans et la classe de M. GREMION à l'école de Brevans sont fermées en raison de plusieurs cas de covid. La restauration scolaire a également été fermée deux jours en raison de l'absence de plusieurs agents contaminés par le covid.

II RLPi (Règlement local de Publicité Intercommunal) - Avis sur le projet de RLPi : délibération :

Le Maire rappelle le débat qui a eu lieu sur les orientations générales du réglement par délibération en date du 6 septembre 2021. Délibération votée à l'unanimité des membres présents. Celui du Grand Dole a eu lieu le 30 septembre 2021. Le 16 décembre 2021, le Grand Dole a arrêté le projet de RLPi. Il appartient donc au conseil muicipal de se prononcer sur le projet RLPi du Grand dole. Le conseil municipal demande que sur l'ensemble des communes du Grand Dole un délai maximum de deux ans soit imposé pour la mise en conformité des affichages existants. Après avoir émis cette remarque, le conseil municipal donne un avis favorable sur ce projet de RLPi. Délibération votée à l'unanimité.

III| <u>DEMANDE DE DESAFFILIATION DU CENTRE DE GESTION DU JURA PAR LA COMMUNAUTE</u> D'AGGLOMERATION DU GRAND DOLE : Délibération

Le maire expose que les collectivités de moins de 350 agents sont obligatoirement affiliées au centre de gestion de la fonction publique territoriale ce qui n'est plus le cas du Grand Dole; A compter du 1^{er} janvier 2023, ses effectifs dépasseront ce seuil. Il sollicite donc sa désaffiliation du centre de gestion du Jura. Le conseil municipal décide de ne pas s'opposer à cette désaffiliation du Grand Dole du centre de gestion du Jura à compter du 1^{er} janvier 2023. Délibération votée à l'unanimité.

IVI NOUVELLE PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE DES AGENTS :

Mme VACELET informe les élus de l'ordonnance du 17 février 2021 qui oblige l'employeur public à participer à hauteur de 20% à minima en prévoyance d'un montant de référence au plus tard au 1^{er} janvier 2025 et à hauteur de 50% au moins d'un montant de référence en santé au plus tard au 1^{er} janvier 2026. Cette ordonnance prévoit l'obligation de débattre sur les garanties accordées aux agents en matière de protection sociale complémentaire. Actuellement le montant de référence n'est pas encore connu. 5 agents sont concernés dont deux sont affiliés sur la mutuelle de leur conjoint. La commune participe déjà à la prévoyance à hauteur de 15 € par agent. Le but de cette nouvelle disposition est que les agents possèdent une meilleure couverture en termes de santé et prévoyance. Le conseil municipal n'a pas à prendre de décision pour l'instant. Le centre de gestion va lancer un appel d'offres. Une rencontre avec les agents sera organisée pour les informer de ces nouvelles dispositions.

IV| DEMANDE DE PARTICIPATION PAR LA PAROISSE NOTRE DAME DES SOURCES DE LA PRISE EN CHARGE DU CHAUFFAGE DE L'EGLISE DE BAVERANS : Délibération

Le maire expose que la paroisse Notre Dame des Sources demande une participation de la commune pour la prise en charge du chauffage de l'église à hauteur de 50 %. La commune de Baverans a déjà délibéré à ce sujet et prend en charge l'autre moitié. Le Maire propose de prendre en charge cette dépense (environ 350 euros par an). Le conseil municipal accepte de prendre en charge ces 50 %. Délibération votée à l'unanimité des membres présents.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Le Maire:

- Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi): une procédure de révision allégée de ce document va être lancée par le grand dole pour ajuster des termes du règlement écrit, corriger un certain nombre d'erreurs matérielles ou encore saisir l'opportunité de nouveaux projets. Une rencontre avec M. MICHAUD, vice président du Grand Dole et le service urbanisme aura lieu le 3 février 2022. Mme BUSSIERE accompagnera le Maire. Le maire demande aux conseillers si la commune a des modifications à faire sachant que si de nouveaux terrains devaient être ouverts à l'urbanisation, les surfaces proposées devront être compensées en reversant leur équivalent en zone non constructible. Les élus estiment que le zonage de Brevans avait été bien travaillé et qu'il convient toujours. Le maire informera le grand dole qu'aucune modification pour notre commune ne sera à prévoir.
- Proposition d'un panneau d'affichage vers la plateforme sportive par Mme BUSSIERE: Cette dernière a adressé à tous les élus un projet de règlement quant à l'utilisation de cette plateforme sportive. Etabli en collégiale lors de ce conseil, ce règlement sera le suivant: Equipements destinés à des activités sportives spontanées._L'utilisation des équipements se fait aux risques et périls des utilisateurs Accès interdit à tous véhicules ne pas monter ni escalader les différentes structures métalliques respecter le voisinage en limitant le bruit tenir les chiens en laisse signaler toutes anomalies nécessitant un entretien Mairie de Brevans Tél: 0384725118 secours 112
- <u>Salle polyvalente</u>: le maire propose de limiter la capacité d'accueil de la salle polyvalente à 70 personnes au lieu de 80. Le conseil municipal accepte cette modification.
- <u>Structure fixe place de la mare</u>: le Département et le Grand dole ont donné l'accord de commencer les travaux. L'Etat souhaite obtenir avant l'autorisation d'urbanisme. Le maire a demandé un devis sur ce projet à l'entreprise ORTELLI qui travaillera directement avec l'entreprise RAVOYARD en incluant les frais de dossier d'urbanisme. L'entreprise ORTELLI connait aussi très bien le sous-sol où sera implantée cette structure

Infos et questions des conseillers municipaux :

- <u>Mme CERIGNAT</u>: demande si le parking lotissement les bourguignons sera réalisé cette année. Le maire l'informe que cette dépense sera prévue au budget 2022..
- Sortie rue de la Paule vers la ligne de chemin de fer : Un panneau bleu installé à droite à la sortie de la rue de la Paule gêne la visibilité des véhicules pour traverser l'avenue Eisenhower. Ce panneau indique qu'un ouvrage est à proximité ce cette voie. M. le maire a pris contact avec la DIR EST (Direction Interdépartementale des Routes Est) pour déplacer ce panneau de façon à avoir plus de visibilité. Pas de réponse à ce jour.

<u>M. VERDENET</u>: a constaté à nouveau que les véhicules ne respectent pas les stationnement prévus sur l'avenue Eisenhower en débordant sur la piste cyclable; le maire propose de rédiger un document qui sera posé sur les pares brises des véhicules en infraction avertissant leur propriétaire avant intervention de la gendarmerie.

M. VERDENET informe qu'un sapin de Noël a dû tomber d'un camion sur l'Avenue Eisenhower et demande si on pourrait l'emmener à la décheterie. Le maire demandera à l'agent de l'évacuer.

<u>M. LANOY</u> précise qu'il n'y a pas de passage piéton entre le carrefour rue de la Paule et l'Avenue Eisenhower. Il prendra contact avec la ville de Dole.

M. LANOY informe que plusieurs habitants ont reçu des mails concernant leur raccordement à la fibre. Il s'agit de manœuvres commerciales abusives. Une information sera inclue dans le prochain brevannais à ce sujet.

<u>Mme GIET</u>: demande où en est la mise en place des feux sur le pont de la déchéterie. Aucune réponse à ce jour. Le maire va relancer le département à ce sujet ainsi que sur l'éclairage du carrefour du RD973 et 358.

La séance du conseil étant terminée, et répondant à leur demande, le maire donne la parole à deux intervenants, M. MARTIN et Mme BAILLY BECHET membres de l'association du Nord Jura militant pour le désarmement nucléaire dont le président est M. CONVERSET.

Séance levée vers 22h00

Le Maire, Denis GINDRE